



La Lettre de Votre Maire

n° 11 – mai 2026

*Madame, Monsieur,
Chères Steenoises, chers Steenois,*

Le 15 mars dernier, vous avez choisi de me renouveler votre confiance et de me reconduire dans la fonction de maire pour les années à venir.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre soutien, que je reçois comme une marque de reconnaissance pour le travail accompli avec mon équipe au service de notre village depuis 2020, mais aussi d'adhésion à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire et à notre projet pour l'avenir.

Être Maire aujourd'hui, c'est être à la fois le premier rempart et le dernier refuge pour nos concitoyens. Et dans un monde qui doute, la figure du Maire reste un repère de proximité, de confiance.

Je peux vous l'assurer : nous mesurons la responsabilité qui nous est confiée pour ce nouveau mandat, et notre engagement en faveur de Steene et de ses habitants sera total, au-delà des différences, au-delà des sensibilités. Et pour cela, j'aurai besoin de chacun.

Le Conseil municipal est le visage de la République dans une ville. Qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition, chacun d'entre nous est depuis le 22 mars dernier, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité.

Vous pouvez compter sur nous pour agir chaque jour à votre service, avec proximité, réactivité, sérieux et énergie, et nous comptons aussi sur vos idées et votre participation pour faire évoluer notre commune.

Ensemble, continuons à faire de Steene, un village authentique, où il fait bon vivre.

Merci encore pour votre confiance !


Votre maire,

Bien à vous,

Alain Davroux

Restez informé

Site : www.steene.fr

 Steene, votre village



MMEP – Ma Mairie En Poche
Scanner et choisir Steene



Contact

Mairie rue de la mairie 59380 STEENE

03.28.62.12.90

Courriel : mairie@steene.fr

Comme il était de tradition, au lendemain du vote du budget, je vous rends compte de la situation financière de notre commune. Encore cette année, nous mettons tout en œuvre pour maîtriser le budget municipal, pour continuer à investir, pour améliorer le cadre de vie, tout en faisant des choix en phase avec nos finances et face à un contexte économique difficile et dégradé.

Avec la nouvelle équipe qui m'entoure, nous sommes déterminés à poursuivre notre ligne directrice notamment par la mise en œuvre des projets de rénovation de nos bâtiments communaux que nous poursuivrons avec nos partenaires, auprès desquels nous déposerons des demandes de subventions (l'État, la Région, le Département et la CCHF).

Au cours de ce mandat, nous avancerons prudemment. Nos charges augmentent, les dotations stagnent. Il me revient donc de prendre des décisions importantes comme celle entérinée à la majorité, lors du conseil municipal du 17 avril dernier, où nous avons voté pour notre budget 2026 une augmentation de la taxe foncière.

En complément de **la note de synthèse** que vous pouvez consulter sur le site communal, voici le budget en quelques chiffres :

+ de 2 millions d'euros : c'est le budget de la commune pour 2026

En augmentation par rapport à 2025, le budget communal, composé d'une « section investissement d'un montant de **785 315,36 €** » et d'une « section fonctionnement d'un montant de **1 334 873,69 €** », intègre à la fois l'inflation générale qui entraîne des dépenses supplémentaires et la volonté de poursuivre l'investissement sur les bâtiments communaux.

1,5 % d'augmentation de la taxe foncière

Le taux communal de la taxe sur le foncier bâti et non bâti augmentera par rapport à 2025.

Poursuite des investissements

Les investissements porteront notamment sur la poursuite du processus de réduction des dépenses d'énergie et de l'amélioration de l'accueil et du cadre de vie des steenois, dans les différents bâtiments communaux. Pour chaque dossier engagé, une demande de subventions sera constituée, condition nécessaire à leur réalisation.

Des dépenses de fonctionnement en hausse

La hausse des dépenses générales (énergie, assurances, prestations), de main d'œuvre (personnel) et des autres charges (service incendie) conduisent à une prévision des dépenses de fonctionnement supérieure de 23 000 € par rapport à 2025.

37 328 euros

C'est le montant annuel pour 2026 du remboursement des emprunts constituant la dette.

17 535 euros

Montant des subventions versées en 2026 par la commune aux associations qui ont déposé un dossier, allant de 50 à 7 000 €

5 000 euros

Budget participatif d'investissement destiné à des projets qui seront proposés par les habitants.

Le budget 2026 a été établi avec la volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité et le niveau des services rendus aux habitants de la commune, de poursuivre le désendettement et de recourir à des subventions ou fonds de concours de la CCHF, chaque fois que cela sera possible.